DE PAR TOUS LES VRAIS CITOYENS.



PROTESTATION

De l'Ordre du TIERS-ETAT, lue à l'Assemblée de la Commune, à l'Hôtel-de-Ville, et portée sur le Registre des Délibérations, le Ier. Février 1789.

L'ORDRE DU TIERS, rempli de zele pour le soutien de la Cause commune, et assuré que, sous un Monarque aussi Protecteur de son Peuple que notre Roi Louis XVI, tous attentats contre l'humanité seront punis, n'importe par qui ils puissent être commis, se met absolument sous la protection de Sa Majesté et des Loix, pour

leur réparation ; il proteste contre tout autre sentiment ; il désavoue, blâme et rejette tous Ecrits, Libelles, Vers incendiaires et séditieux, que des êtres vils se permettent d'afficher clandestinement au coin des rues ; les dévoue au mépris public, ainsi que leurs Auteurs. Cette Protestation, exprimant le vœu de tous les vrais Citoyens, sera rendue publique par la voie de l'impression, et affichée.



Rennes, Mardi au soir, à neuf heures.

JE rentrai chez moi pour vous écrire et me reposer. A trois heures, le domestique d'un Gentilhomme a donné un coup de couteau à un ouvrier teinturier, qui avoit déposé hier avoir reçu de l'argent de la Noblesse; cet homme est venu se plaindre au café de l'Union, et c'a été le signal de la bataille; presque tous les Jeunes-gens étoient armés de pistolets, de sabres; ils se sont emparés du domestique et l'ont conduit au Palais; on a refusé de les entendre; plusieurs Nobles ont paru et fait retirer le domestique. Blin le jeune se battoit avec un tandis qu'un autre lui a porté un coup de sabre sur le poignet; j'ai emmené Blin, qui a été bientôt remplacé; un Gentilhomme a tiré deux coups, l'un inutile et l'autre dans la cuisse d'un des nôtres, qui y a répondu par un coup de sabre qui a étendu le Noble sur le pavé, il se nomme M. de Boishue; il est mort. Un ouvrier boucher a été tué aussi, l'on ne sait encore comment. Le Parlement qui étoit assemblé, a sorti; il a employé ses moyens ordinaires, mais inutilement pour calmer la Jeunesse et le Peuple, car il est bon de vous dire que vers les cinq heures, tous les ouvriers sortant de journée, sont venus nous joindre, en jurant qu'ils avoientété trompés hier par la Noblesse, qu'ils vouloient s'en venger; et en nous embrassant, nous prioient de les conduire où nous voudrions; nous leur avons dit que notre cause

étoit commune, et MM. les Nobles étant renfermés aux Etats, nous nous sommes séparés en arrêtant de nous rassembler demain à neuf heures. Je suis bien fâché de cette affaire; le parti des étudians étoit sage; il devoit y avoir une Assemblée à cinq heures, afin d'entendre et signer un mémoire rédigé par un Professeur, tendant à demander au Roi une Commission extraordinaire pour informer des faits: ce qu'il y a de certain au reste, c'est que l'Agresseur étoit Noble ou domestique, c'est tout un. A l'instant où je vous écris, le Peuple crie par les rues: *Vive le Roi, vive le Tiers, au diable la Noblesse.* Je vais me coucher, à demain.

J'ai appris en entrant en ville, que M. de Saint-Riveul étoit mort, MM. de Bruc, de Chateaubourg, Keratry et autres, sont blessés dangereusement; nous avons quelques contusions, quelques égratignures, etc. etc., l'ouvrier n'est pas mort; les Jeunes-gens se sont rassemblés au Droit ce matin; ils ont envoyé vers M. de Thiard, lui ont porté un projet de conciliation, par lequel la Noblesse engageroit sa parole de ne porter aucunes armes que l'épée, d'empêcher les domestiques de paroître dans les rues avec cannes, bâtons, etc.; qu'après cette parole, le Prévôt engageroit celle des Jeunes-gens de quitter les armes. M. de Thiard a promis d'être garant de la parole de la Noblesse, sur laquelle on lui a fait connoître qu'on n'avoit pas grande confiance; nous allons savoir, à trois heures, si la Noblesse accepte la capitulation; je ne pourrai pas vous instruire, il seroit trop tard;

nous avons ici deux cents Dragons qui défendent la salle des Etats et font patrouille par la ville. Le Parlement a ordonné au Présidial, de discontinuer l'information, mais le Siége a promis de ne pas y obtempérer; la salle des Etats est vraiment transformée en Arsenal ; les domestiques ont porté aux Gentilshommes, des fusils, des sabres, etc. etc. Il n'y a plus de poudre dans les petits bureaux; nous attendons les Jeunes-gens de Nantes ; car, c'est par le nombre qu'on pourra s'assurer la victoire en cas de bataille, ou les tenir en respect. . . . . . Le Parlement vient de faire diminuer le pain, de deux sous pour se faire des partisans dans le Peuple.

Rennes, Mardi, 27 Janvier 1789.

M

Vous ne vous ferez point d'idée des horreurs qui ont eu lieu hier. J'ai tout vu, et sens encore quelque chose. Dimanche au soir, plusieurs Gentilhommes et des domestiques, porterent des billets d'invitation, dans toutes les maisons nobles, conçus en ces termes: *Messieurs, vous êtes priés de vous trouver demain, Lundi 26 de ce mois, à neuf heures du matin, au champ Montmorin, pour affaires qui vous intéressent beaucoup.* Ces billets étoient remis aux porteurs et domestiques, et en conséquence à neuf heures du matin, environ trois cents porteurs, domestiques et gens de livrée, armés de bâtons, cannes, etc. se trouverent au rendez-vous; j'allai les voir avec une douzaine de Jeunes-gens; le Concierge

de la Commission des canaux monta sur un talus, et donna lecture d'une feuille particuliere, qui contenoit un Arrêté d'aller demander au Parlement la diminution du pain; ensuite sur une autre feuille, une Délibération très--bien rédigée, par laquelle *les Notables habitans de la ville, réunis sur le champ Montmorin*, protestent contre toutes les Délibérations des paroisses, etc. auxquelles ils n'ont coopéré en aucune maniere, déclarent vouloir conserver la constitution de la Province *qui fait leur bonheur*, prient en conséquence MM. du Parlement de recevoir leur vœu, d'en faire part aux Etats, et de nommer une députation pour le porter aux pieds du trône, etc. etc. etc. Après la lecture de cette protestation, le héraut s'est fait suivre par toute l'Assemblée, et est allé au Palais où il l'a déposée. Il y avoit environ trente Jeunes-gens au café de l'Union; une voix s'est élevée de l'Assemblée des porteurs, et a proposé de les en faire sortir; à l'instant ceux qui n'étoient point armés se sont saisis de bûches, d'éclats qui se sont trouvés sur la place; les Jeunes-gens ont été pris au dépourvu, et se sont sauvés; rassemblés au bas de la rue de Bourbon, ils ont tenu ferme pendant quelque temps; plusieurs ont été chercher des armes, et revenus, ils ont couvert la retraite des autres; obligés enfin de céder au grand nombre, ils ont pris décidément la fuite; quelques-uns d'eux s'étant écartés, ont été poursuivis avec la plus grand opiniâtreté; un tombé de foiblesse a reçu dans cet état plusieurs coups de triques, et un porteur lui a

jetté une bûche sur l'estomac, il se nomme Brunel, éleve en Chirurgie, chez M. Rapatel, on croit qu'il n'en reviendra pas; le Prévôt du Droit a dû son salut à la fuite et à son entrée dans une boutique que l'on a fermée aussitôt; j'ai dû le mien à un jeune homme qui me voyant entouré d'une vingtaine, a montré des pistolets, et les a fait fuir; j'en suis quitte pour un coup sur l'épaule et une douleur dans la main droite, avec laquelle j'en ai paré un autre. . . . . . Parmi un grand nombre d'atrocités qui ne laissent aucun doute sur les auteurs et les motifs de l'Assemblée, je n'en citerai que deux ou trois, le beau Marquis de Tremergat étoit lui-même armé de pistolets, et sur la place aux Arbres, un garde de la ville ayant saisi son domestique, le conduisoit à l'Hôtel-de-ville; le Marquis met son pistolet sous la gorge du garde, et lui dit : B. gre, lâche mon domestique ou je te brûle la cervelle; un autre voyant les siens fadir, leur crioit : Frappez toujours, vous serez bien payés; d'autres se demandoient, Qu'est-ce que c'est donc quece train? On leur répondoit aussi-tôt: Ce sont les Ecoliers qui ont voulu se mesurer avec nos gens, et les empêcher de s'assembler ce matin; dans ce cas il n'y a pas grand mal, il faut les laisser faire. Un jeune homme étant entouré et poursuivi par deux à trois cens personnes, criant qu'il avoit des armes à feu, a été saisi par quatre Gentilshommes, et sous le prétexte de le défendre, ils ont fait fait appeller un Conseiller, qui a interrogé et fouillé le jeune homme; mais heureusement ils ne lui

trouverent point d'armes, ils auroient été bien-aise de trouver un coupable parmi les Jeunes-gens... Le gros des Etudians étoit retiré à la salle du Droit, lorsque plusieurs des Membres du Parlement, sortis du Palais au plus fort de la mêlée pour appaiser le tumulte, ou plutôt, je crois, pour l'exciter, entrerent à la salle; ils demanderent à être écoutés, on fit silence; ils exposerent, qu'ayant été instruits de l'Assemblée du matin, ils avoient rendu un arrêt pour la défendre; on leur reprocha de ne l'avoir pas empêchée, etc. Ils prierent les Jeunes gens de se retirer, ce que la plupart firent; le soir ils se rassemblerent au café de l'Union; MM. le Procureur-général et l'avocat-général, Beaucours s'y rendirent non pas comme Officiers du Parlement, mais comme amis, dirent-ils; on leur dénonça le Marquis de Tremergat, le Chevalier de la Bigotiere qui avoit porté les billets, de Botmont, etc. comme les auteurs des troubles; ils prétendirent que ces accusations ne suffisoient pas pour les porter à faire une remontrance à la Cour; ils proposerent de faire faire des excuses par les domestiques, ce qui ne fut point accepté. Il y avoit dans l'Assemblée, plusieurs gens honnêtes qui mirent dans le plus grand jour la conduite du Parlement dans toute l'affaire, de maniere que ces deux Messieurs s'en retournerent confus. Pendant ce temps-là, la Police étoit à rédiger un procès-verbal; à entendre le garde de ville et d'autres témoins; ils l'ont envoyé en Cour, par M. Bidard, Trésorier, parti

ce matin à trois ou quatre heures ; la scene a duré environ trois heures, et a eu lieu principalement sur les places du Palais, des Arbres, dans les rues Royale, d'Estrées, de Cœtquen et de Bourbon. Beaucoup d'ouvriers à qui les porteurs faisoient accroire que les Etudiants s'opposoient à la diminution du pain, sont désabusés et reconnoissent que c'étoit un prétexte dont on se servoit pour les exciter.... Ils sont venus ce matin à l'Assemblée du Droit, et plusieurs ont déclaré qu'ils avoient reçu quarante sous de Vignon, fameux Confiseur, pour signer une Protestation en faveur de la Noblesse. C'est par de tels moyens, que cet Ordre veut prouver son attachement à l'heureuse constitution de la Province ; il a été nommé ce matin six Commissaires, pour voir M. de Thiard, le prier de faire arrêter l'orateur de la troupe et le Chevalier de la Bigotiere ; le Commandant leur a dit de s'adresser au premier Président ; mais comme ils savoient bien y être mal reçus, ils n'y ont pas été ; ils n'ont pas dissimulé à M. de Thiard qu'ils étoient et resteroient armés ; il les a engagés à rester tranquilles ; vous êtes sans doute instruits à Nantes, par notre envoyé, de ce qui s'est passé ici ; mais comme il est parti d'assez bonne heure, il n'aura pu rendre compte de tous les faits. Je viens d'apprendre qu'un domestique, ayant été blessé d'un coup d'épée, avoit été transporté à l'hôpital, qu'il avoit dit en route avoir reçu deux louis. La Police s'y rendoit hier au soir, mais il n'y étoit plus ; premiere victime

sacrifiée par la Noblesse. L'écusson du Roi et celui de la ville, ont été arrachés de la porte des Cordeliers, non pas par le Peuple; vous connoissez surement l'Arrêt du Conseil arrivé Dimanche, personne n'en est content. Nos Députés à Paris, ont mandé hier qu'ils en espéroient le retrait .... Je n'ai pas eu le temps d'être court. Adieu, je vais envelopper ma main qui me fait beaucoup souffrir, etc.

JOURNAL DE ROUTE.

Nantes, le 28 Janvier 1789.

LE Mercredi matin susdit jour, nous nous sommes assemblés sur la place du Port-au-vin, d'après le rendez-vous donné la veille. A six heures, nous nous mîmes en marche, et rendus au Pont-du-Cens, nous comptions y former nos Compagnies, mais l'affluence de ceux qui nous y suivirent, nous empêcherent d'effectuer ce projet; nous continuâmes notre marche en bon ordre, jusques à Gêvres, où nous avons dîné dans la lande voisine: là, nous avons donné à chacun des Commissaires un certain nombre de Jeunes-gens pour veiller sur eux et pourvoir à leurs besoins; notre couchée a été à Nozai, où nous sommes arrivés entre cinq à six heures; nous avons été bien accueillis par les habitants: les Commissaires s'étant d'abord occupés d'établir un Corps-de garde, ont passé le reste de la nuit à rédiger différents Articles de Police et notre lettre pour Nantes, laquelle doit avoir été remise au Bureau

reau de la Correspondance, par M. Belloc. Sur les onze heures du soir, nous avons reçu une députation de la part des Jeunes-gens de Rennes composée de deux de leurs Membres, qui nous ont appris, que le mardi il y avoit eu une action très-vive entre les Jeunes-gens et l'Ordre de la Noblesse, dans laquelle ledit Ordre a perdu plusieurs des siens, et où heureusement les Jeunes-gens n'ont perdu personne; beaucoup d'eux sont dangereusement blessés. Il y a eu un boucher de tué, que son Corps refuse d'inhumer jusqu'à ce que justice en soit faite. A minuit nous avons fait partir M. Coindiere aîné avec l'un des Députés de Rennes, pour connoître les intentions dans lesquelles on étoit disposé de nous y recevoir; il fut ramené par un autre Député qu'il trouva à peu de distance, chargé de la part de M. de Thiard et des Jeunes gens de Rennes de nous annoncer le traité de Paix, signé des deux partis, sur la foi réciproque et la parole d'honneur d'abandonner à la rigueur des Lois le premier infractaire. Ce Député nous remit, au nom des Jeunes gens de Rennes, la Lettre dont copie est annexée au présent. Vers les deux heures, nous avons fait partir MM. Lory, Dugazon et Coindiere, vers M. de Thiard et la Jeunesse de Rennes, pour y cimenter, d'accord avec eux, la paix en notre nom, demander au Commandant l'entrée de la ville, et l'assurer de nos sages dispositions. Le vingt-neuf, à cinq heures du matin, nous avons fait l'appel, et nous nous sommes mis en route, tâchant toujours d'observer la meilleure poli-

...là à Derval, où nous avons fait alte ; nous n'avons rencontré que quelques voyageurs qui nous ont confirmé ce que nous avions déjà appris. Tous les habitans du lieu nous ont fait l'accueil le plus flatteur, et tous les offres de service qui pouvoient dépendre d'eux. Le Curé a exigé qu'un de nous monte son cheval ; nous sommes venus coucher à Bain où nous avons trouvé plusieurs Jeunes gens de Rennes qui nous ont appris l'arrivée de nos Députés que nous attendons avec beaucoup d'impatience pour avoir la réponse de M. de Thiard. Comme étant plus près de Rennes, nous avons jugé à propos de doubler les postes de nuit, il nous arrive à chaque instant des Jeunes gens de Rennes qui nous témoignent toute l'amitié et la reconnoissance possibles.

Il est onze heures, nos Députés ne sont point encore arrivés. Nous vous envoyons le présent journal, rédigé à la hâte, qne nous nous proposons de continuer pendant toute notre mission. *Signé* Goëslier fis aîné ; Mellinet fils. Morel. Verger Desbarreaux. Bertrand de la Bauche. Pointel. J. Thebaud. Chevalier. Jacob de Florainville. Sotin de la Coindiere jeune. Lamichelleri. Debourge. Darbefeuille. Carié fils. T. Bodichon fils. Arnout.

MM. LES JEUNES GENS DE NANTES

Rennes le 29 Janvier 1789.

MESSIEURS,

Dans le feu d'une premiere attaque dont

on ignoroit la durée, M. Omnes partit lundi pour vous appeller à notre secours. Nous les croyions alors absolument nécessaires, pour parer aux coups qu'on vouloit nous porter; heureusement tout est appaisé. Les soins que s'est donné Monsieur le Comte de Thiard, ont arrêté une affaire qui pouvoit avoir les suites les plus funestes. Nous venons de faire un pacte avec MM. de la Noblesse; nos paroles d'honneur réciproques, déposées dans le sein de M. le Comte Thiard, sont le gage de notre sureté particuliere et de la tranquillité publique. Nous nous sommes jurés de ne point nous attaquer, de livrer à la rigueur des Lois, ceux des deux partis qui enfreindroient les paroles données. Nous croyons donc, Messieurs, que votre déplacement, en dérangeant vos affaires, deviendroit inutile, puisqu'en nous engageant pour nous, nous l'avons fait pour vous, et que notre parole d'honneur lie toute la Jeunesse de Bretagne, qui faisant corps avec nous, a déclaré adhérer à tout ce que nous arrêterions.

Nous vous prions donc, Messieurs, d'engager M. Omnes à revenir à Rennes, nous vous remercions des préparatifs que vous n'avez pas manqué de faire pour voler à notre secours, et nous vous engageons à adhérer à la parole sacrée que nous avons donnée à M. le Comte de Thiard.

Nous sommes avec les sentimens de la plus haute estime,

Vos Freres et bons amis,

Les Commissaires des Jeunes gens de Rennes.

Raoul, Lieutenant de Prévôt et Greffier

des Etudians, E. M. Gérard fils, Ollivier, Datar, Souannet, Ulliac, Josse, Elleveau.

Nota. Cette lettre a été rédigée sous les yeux de M. le Comte de Thiard, mais les Jeunes gens de Rennes ne comptent gueres sur la parole de la Noblesse.

Arrêté des Commissaires.

NOUS soussignés Commissaires nommés par acclamations dans l'Assemblée des Jeunes gens de Nantes, le 28 Janvier 1789, pour veiller à la Police qu'il conviendra d'observer pendant la route et le séjour à Rennes, au terme de l'Arrêté dudit jour; ayant entre nous examiné les moyens de conserver cet ordre si nécessaire, sommes convenus de ce qui suit.

1o. Que le présent, après avoir été accueilli unanimement, aura la force de loi entre nous, et que ceux qui y contreviendront, seront exclus de la Députation, sans appel, ni distinction quelconque.

2o. Que notre société sera divisée en plusieurs Compagnies, dont les individus se rendront aux heures des repas, à l'endroit indiqué par leurs Commissaires qui satisferont, autant qu'il leur sera possible, aux demandes qui leur seront faites.

3o. Que les Commissaires iront aux charriots des vivres, à l'heure des repas, demander à ceux qui seront nommés, tout ce dont on aura besoin.

4o. Qu'il sera établi toutes les nuits, un Corps-de-garde de six Jeunes gens et un Com-

missaire, pour garder le Charriot, veiller aux événemens qui pourroient arriver, et que nous ne pouvons prévoir; ils avertiroient à la moindre alerte, de s'assembler sur le champ.

5o. Défense absolue de faire parade de ses armes à feu, sur-tout en entrant à Rennes, et de les décharger ou essayer sur la route, sous aucuns prétextes que ce soit.

6o. Les démarches inconséquentes de quelqu'un de nous indistinctement, sont d'avance désavouées par le Corps, ainsi que celui qui s'en rendroit coupable.

7o. Enfin, que sous quelques prétextes que ce soit, personne ne pourra devancer la marche, devant attendre au Pont-Péan (à deux lieues de Rennes) les Députés que nous avons envoyés vers M. de Thiard et les Jeunes gens de Rennes; cette clause nous est expressément recommandée par les Députés de Rennes qui arriverent hier au soir.

Arrêté aujourd'hui à Nozai, le 30 Janvier 1789.

Et ont signé MM. Arnoult, Mellinet fils, Letissier, Carié, fils, Morel, Bertrand de la Bauche, Thébaud, Coëslier fils aîné, Jacob de Florainville, Sotin de la Coindiere, jeune, Pointel, Chevalier, Darbefeuille, Verger Desbarreaux, Leliard, Bodichon et Debourges.

SUITE DU JOURNAL

Commencé à Nozai le 29 Janvier 1789.

De Bain le 31 Janvier 1789.

A MINUIT, deux Jeunes-gens de Rennes sont arrivés, et nous ont annoncé le retour prochain de nos Députés, MM. Lory Dugazon et Sottin de la Coindiere aîné. A deux heures et demie, le piquet de garde est venu nous avertir que l'un d'eux, M. Sottin de la Coindiere, venoit d'arriver accompagné du Lieutenant du Prévôt du Droit; les Commissaires se sont incontinent assemblés pour viser leur rapport conçu en ces termes: « M. de Thiard » ne veut vous accorder l'entrée de la ville » qu'au nombre de trente seulement, » proposition qui fut rejettée unanimement, et qui excita de longs débats; enfin, il fut résolu de les envoyer de nouveau vers le Commandant, à l'effet de lui exposer l'impossibilité de ne pas aller directement à Rennes, attendu que le lieu où nous étions alors, ne pouvoit fournir assez de logements et de vivres, le nombre des arrivants grossissant à toute heure; que nous venions avec des intentions pacifiques, et que l'objet de notre mission étant rempli, nous offrions pour garant de faire le dépôt de nos armes dans un endroit qui seroit indiqué par nous. Munis de ces nouvelles dispositions, nos Députés retournerent vers M. le Comte de Thiard, il étoit alors cinq heures du matin; le nombre des Jeunes-gens, et le zele augmentant de plus en plus, nous déterminerent à convoquer une Assemblée à l'effet

de nommer une nouvelle députation, composée de MM. Arnout, Verger des Barreaux, Letissier et Duchêne *l'Amour*, pour confirmer nos premieres intentions, et lui offrir toutes les suretés possibles. A onze heures du matin, nous vimes arriver un Député de la Jeunesse de Rennes, pour nous prévenir que nous pouvions y entrer ; nous partimes tous sur le champ et nous nous rendimes au Pont-Péan, lieu du rendez-vous général ; arrivés là, nous fimes rencontre de Monseigneur l'Evêque de Nantes, accompagné du Capitaine des gardes de M. le Comte de Thiard, tous deux chargés de ses ordres qu'ils nous exhiberent, et qui portoient de rétrograder, sous peines de désobéissance. Nous insistames, et M. Melinet fils en notre nom, lui représenta l'impossibilité où nous étions de les remplir, vu la petitesse de l'endroit et la proximité de la ville ; enfin, il se détermina à prendre sur lui de nous accorder l'entrée du fauxbourg de la Magdelaine, sous la condition de faire le dépôt de nos armes dans une des maisons dudit faux-bourg, et sous la garde de notre troupe. D'après cette permission, nous nous mimes en marche, il étoit alors quatre heures du soir ; nous arrivames à six à l'entrée de la ville, et là nous attendîmes de nouveaux ordres. Bientôt après, arriverent Monseigneur l'Evêque de Nantes et le Capitaine des gardes du Commandant, qui nous confirmerent la permission qui nous avoit été octroyée, même celle d'aller dans l'intérieur de la ville par petits pelotons et sans bruit, dépôt des armes préalablement fait, ce qui fut exécuté ponctuellement. Malgré

le silence de notre marche ; nous fumes reçus aux grandes acclamations de tous les habitans de la ville qui se disputerent à l'envi le plaisir de nous loger ; nous y répondimes. La Municipalité nomma à l'instant des Commissaires pour nous indiquer nos logemens ; nous pouvons dire, avec la plus grande vérité, avoir reçu de toute part, les témoignages de la plus vive affection, et nous ne nous dégagerons jamais du tribut de reconnoissance que nous leur devons.

De Rennes, le premier Février 1789.

M. le Comte de Thiard nous ayant permis hier, de lui envoyer une députation de notre part, nous avons nommé, à cet effet, MM. Sotin de la Coindiere aîné, Arnout, Lory, Dugazon et Melinet fils, qui ont été accompagnés de M. Raoul et de M. Viar, ce dernier, habitant de Rennes ; ils s'y sont présentés à dix heures ; à onze, nous nous sommes tous assemblés à l'école du Droit, pour entendre le rapport des susdits Députés. Ils nous ont dit qu'ils avoient été accueillis favorablement de M. de Thiard ; qu'il leur avoit recommandé de plus en plus l'esprit d'ordre et de paix dont on lui avoit manifesté le desir, et dont on lui avoit fait un si bon rapport la nuit derniere : on y a délibéré sur différentes matieres, entre autres de députer de nouveau vers le Commandant, au nom de la Jeunesse de Nantes, aux fins de solliciter une copie du traité de paix conclu, ou tout au moins, un extrait dudit, ou encor e un certificat de son existence.

existence. MM. Lory Dugazon et Ulliac, de Rennes, se sont chargés de cette demande qui a eu le succès qu'on desiroit. On y a lu différentes lettres ; la vôtre, Messieurs, en date du 30 dernier ; celle des Jeunes-gens de Saint-Malo et de Lorient qui manifestent leur dévouement pour la cause commune. Les Jeunes-gens de Rennes voulant nous témoigner leur reconnoissance, ont arrêté entre eu de garder nos armes, de nuit et de jour, aux nombre de dix conjointement avec un de nos Commissaires ; on y a également arrêté d'envoyer des Députés pour remercier et faire retrograder tous ceux qui pourroient être maintenant sur différentes routes. L'Assemblée a été renvoyée à quatre heures, et elle se tient un moment où nous vous écrivons ; le prochain courier vous instruira de son résultat.

Fait et arrêté à six heures du soir.

P.S. Au moment où nous allions signer, on nous apprend que les Etats sont cassés ; quoique cette nouvelle vienne de plusieurs Gentilshommes, nous ne vous en garantissons cependant pas l'authenticité.

Les Commissaires de la Jeunesse de Nantes.

Nota. M. de Thiard a donné sa parole d'honneur que le traité de paix entre les Gentilshommes et les Jeunes-gens, seroit imprimé.

Rennes, ce 31 Janvier 1789.

A Nozai tous les Jeunes-gens ont été très-bien logés. Tous les Habitants, le long de la route, se sont on ne peut mieux prêtés à les reeevoir. A Nozai ils trouverent plusieurs Jeunes-gens de Rennes qui venoient au devant d'eux les instruire de l'état où en étoient les affaires. Elles sont on ne peut plus avantageuses pour les Jeunes-gens de Rennes. Ils se sont immortalisés par leur courage, leur prudence, et leur réussite. Le traité qu'ils ont fait avec la noblesse les couvre de gloire. La Jeunesse de Nantes a éprouvé beaucoup de difficultés pour entrer à Rennes. M. de Thiard, craignant que leur arrivée n'eût mis le Peuple en rumeur, il ne vouloit accorder aux deux Députés que l'entrée de trente Jeunes-gens. Tous les Jeunes-gens de Nantes s'opposerent à cette intention, et persisterent à pénétrer dans Rennes. Il fut de suite délibéré, et MM. Coindiere et Lory Dugazon retournerent demander à M. de Thiard l'entrée de la Ville. L'Evêque de Nantes croyant faire impression sur l'esprit du plus grand nombre, est venu lui-même jusqu'à *Bout-de-landes*. Il a fait part des intentions de M. Thiard, qui a encore envoyé un Officier, et qui ne réussit pas mieux. M. Lory, étant arrivé auprès de M. de Thiard, lui exposa que la Jeunesse de Nantes, étant fatiguée, et étant si près de Rennes, il ne pouvoit lui en em-

pêcher l'entrée. M. de Thiard l'accorda. Les Habitans de Rennes ont été enchantés de voir entrer cette brillante et brave jeunesse. Ils crioient tous : Vivent les chers Nantais. Ils sont tous logés chez les Bourgeois, qui les accueillent comme leurs propres fils. Ils comptent rester jusqu'à Mercredi. Ils veulent rester à l'ouverture des Etats. On dit que tous les Jeunes-gens ont déposé leurs armes sous la garde de cinquante d'entre eux.

Il arrive des Jeunes-gens de toutes les Villes. On ne voit que Soldats et Nobles, qui viennent aussi de toutes parts.

Le Parlement ayant voulu connoître de l'affaire d'entre MM. de la Noblesse et du Tiers, a rendu un Arrêt qui évoque à soi les instances d'instruction commencées au Siége de la Police et un au Présidial de Rennes, avec défenses d'en connoître. Le Présidial n'a pas voulu déférer à cet Arrêt et a continué ses informations; le Parlement de son côté a continué les siennes. Elle est, dit-on, en faveur des Jeunes-gens ; qu'on juge delà, de ce que prendront celles du Présidial de la Police.

L'Ordre des Avocats a démandé l'entrée de la Cour, le rapport de l'Arrêt d'évocation, et que la continuation de la connoissance de l'affaire restât au Présidial comme Tribunal d'instruction, et seul qui pût en connoître. M. Gerbier a porté la parole, a commencé par dire qu'il tenoit d'une main l'Ordonnance, et de l'autre le cri public. La Cour lui a répondu qu'elle ne devoit aucun compte à l'or-

dre des Avocats, et qu'elle vouloit bien lui dire qu'elle avoit puisé dans sa sagesse l'Arrêté qu'elle avoit pris. L'ordre des Avocats mécontent de cette réponse a député quatre de ses Membres pour Paris, MM. Glezen, Lechappellier, Lenguinais et Varin.

Nozai le 30 Janvier 1789.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES :

Nous n'avons pas le temps de vous envoyer copie du procès-verbal de notre marche, depuis notre départ de Nantes, de même que celle des Ordonnances que nous avons rédigées pour le maintien d'une bonne police parmi nous. Aussi-tôt que le temps nous le permettra, nous vous en ferons parvenir les expéditions. Nous vous dirons en bref que nous sommes arrivés ici en assez bon ordre, hier au soir, et que nous nous disposons à partir ce matin, pour aller coucher à Bain.

Nous avons reçu dans la nuit, une députation de la Jeunesse de Rennes, de l'aveu de M. de Thiars, pour nous instruire que la Paix est conclue, et que les deux Partis se sont donné réciproquement leur parole d'honneur d'observer les articles, sous peine d'abandonner à la rigueur des Loix, ceux qui les enfreindroient.

Nous avons, à notre tour, député vers M. de Thiars, MM. Lori Dugazon et Coindiere, à l'effet de cimenter, en notre nom, ladite Paix, pour qu'à l'avenir la Noblesse soit plus circonspecte dans ses démarches envers le Tiers. Notre projet d'aller à Rennes n'en est pas rallenti. Au contraire ce qui s'y passe maintenant à l'égard de M. *Omnes-Omnibus*, qui

vient d'être décrété par le Parlement, exige que nous nous y rendions ; sa cause devient la nôtre. Une autre raison non moins puissante, est le desir que nous avons d'assister à la Tribune, à l'ouverture des Etats, pour que la Noblesse ne refuse pas d'écouter les justes réclamations du Tiers-Etat.

Nous vous instruirons, Messieurs, et chers Compatriotes, lors du retour de nos Députés, que nous attendons avec la plus vive impatience.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus parfait dévouement, Messieurs et très-chers Compatriotes,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les Commissaires de la Jeunesse de Nantes.

Nota. malgré ces nouvelles, rien n'étant suffisamment déterminé, les Jeunes-Gens de Nantes, continuent, avec la même ardeur, leurs dispositions pour le départ.

863

£	11	0
	12	—
5	3	10
	16	6
	0	0